

## **Préavis 06-2011**

### **Indemnisation du Comité de Direction pour la législature 2011 - 2016**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

Conformément aux dispositions de l'art. 15, alinéa 3 des statuts, il appartient au Conseil Intercommunal de fixer les indemnités des membres du Comité de Direction.

La constante progression des dossiers à traiter implique un investissement et une responsabilité accrue des membres du Comité de Direction. Pour ces motifs, nous proposons une adaptation de cette rémunération comme suit

Vacations : CHF 40.00 l'heure

Au vu de ce qui précède le Comité de Direction demande au Conseil Intercommunal de bien vouloir accepter le montant fixé pour les indemnités des membres du Comité de Direction.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 31 octobre 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Vu le présent préavis du Comité de Direction

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet

Attendu que ce dernier ait été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide de fixer l'indemnisation des membres du Comité de Direction pour la législature 2011 – 2016 comme suit :

Vacations CHF 40.00 l'heure

Begnins, le 31 octobre 2011

#### **Comité de Direction de l'AISE**

D. Lohri

Ch. Locatelli



Président

Secrétaire